

## Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 02 juillet 2019 à 18h30

### Date de convocation **25/06/2019**

#### Nombre de Membres :

En exercice : 53  
Présents : 33  
Ayant donné procuration : 11

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le DEUX du mois de JUILLET, à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

### Membres présents :

**Amnéville :** M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. MITIDIERI, M. DALLA-FAVERA et Mme ARNOULD-RIVATO

**Bronvaux :** M. FAVIER

**Clouange :** M. BOLTZ et Mme THOMAS

**Marange-Silvange :** Mme TOUSSAINT et Mme GREFF

**Montois la Montagne :** Mme HUJDA

**Moyeuvre-Grande :** Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO, M. ROVIERO et M. LACAVAL

**Moyeuvre-Petite :** M. SCHWEIZER et M. HENRY

**Pierrevillers :** M. PELIZZARI

**Rombas :** M. FOURNIER, Mme WAGNER, M. RISSER, M. SAUDRY et M. NOBILE

**Roncourt :** M. HALTER

**Rosselange :** M. MATELIC, Mme SEEMANN et M. SCHONS

**Sainte Marie Aux Chênes :** M. WATRIN, Mme FRANIA, M. CAYRÉ et M. RAD

**Vitry-sur-Orne :** M. CORRADI

### Membres absents ayant donné procuration :

M. WROBEL à M. FAVIER

M. ZELLER à Mme THOMAS

M. MULLER à Mme GREFF

M. MEOCCI à Mme TOUSSAINT

M. CANTELE à Mme HUJDA

M. DROUIN à M. ROVIERO

Mme BARTOLETTI à Mme CONTESE

Mme DAMILOT à M. PELIZZARI

Mme MACAIGNE à M. RISSER

Mme BENCI à M. FOURNIER

M. FICHTER à M. HALTER

### Absents excusés : M. DI EGIDIO.

**Absents :** Mme LOMBARDI, Mme GIULIANO, M. DIEUDONNE, M. GENTILE, M. RACHIELE, M. PIERRE, M. VILLA et Mme DURIVAL.

---

### Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 avril 2019.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 09 avril 2019.**

---

### Installation d'un nouveau délégué communautaire

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **INSTALLE Monsieur Daniel RAD** dans ses fonctions de délégué communautaire, en remplacement de Monsieur KOSCIUSKO.

### **Délibération 2019-37 – ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat,
- Et CHARGE le Président de solliciter l'avis des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et du Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).

### **Délibération 2019-38 – ADOPTION D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 36 voix POUR et 8 ABSTENTIONS,

- DÉCIDE d'adopter le Pacte Financier et Fiscal.

### **Délibération 2019-39 – CRITERES DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNEE 2018**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 40 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,

- DÉCIDE de mettre en place une Dotation de Solidarité Communautaire,
- FIXE l'enveloppe 2018 de cette Dotation de Solidarité Communautaire à 300 000 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2018 et ont été rattachés lors des opérations de clôture de l'exercice,
- FIXE, comme suit, les critères pour la mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire : le potentiel financier/habitant : 50 %, le revenu/habitant : 25 % et l'Effort fiscal : 25 %,
- Et DÉCIDE de répartir cette enveloppe comme suit :

Commune	Pop DGF	Indice synthétique	Coefficient de rang	Attribution en €	Attribution €/hab
AMNEVILLE	10 935	0,795	1,0	30 070	2,7
BRONVAUX	574	1,068	1,4	3 004	5,2
CLOUANGE	3 761	1,042	1,3	18 072	4,8
MARANGE-SILVANGE	6 171	1,020	1,3	27 203	4,4
MONTOIS-LA-MONTAGNE	2 584	1,112	1,5	14 904	5,8
MOYEUVE-GRANDE	7 848	1,166	1,9	60 664	7,7
MOYEUVE-PETITE	472	1,148	1,8	3 437	7,3
PIERREVILLERS	1 542	1,114	1,6	9 403	6,1
ROMBAS	9 980	1,147	1,8	69 279	6,9
RONCOURT	1 006	1,010	1,2	4 101	4,1
ROSSELANGE	2 789	1,264	2,0	24 386	8,7
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	4 174	0,984	1,1	15 394	3,7
VITRY-SUR-ORNE	3 046	1,144	1,7	20 084	6,6
Total/Moyenne	54 882			300 000	5,5

**Délibération 2019-40 – RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE FONCTIONNEMENT  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 – DÉTERMINATION DES MONTANTS DÉFINITIFS POUR 2019.**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 35 voix POUR, 4 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS,

- DÉCIDE de procéder à la révision des attributions de compensation 2019 en tenant compte de la variation du produit de la Contribution Foncière des Entreprises entre 2018 et 2019 et d'en arrêter le montant définitif conformément au tableau présenté ci-dessous :

**REPARTITION DE LA VARIATION DU PRODUIT DE LA CFE (ENTRE 2018 ET 2019) ENTRE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES ET LES COMMUNES**

COMMUNES	PRODUIT DEFINITIF CFE 2018	PRODUIT PREVISIONNEL CFE 2019	VARIATION PRODUIT 2018/2019	60 % DE VARIATION CCPOM	40% DE VARIATION COMMUNES
AMNEVILLE	1 964 846	1 349 637	-615 209	-369 125	-246 084
BRONVAUX	11 077	10 422	-655	-393	-262
CLOUANGE	104 149	112 812	8 663	5 198	3 465
MARANGE-SILVANGE	203 920	202 510	-1 410	-846	-564
MONTOIS-LA-MONTAGNE	93 248	103 651	10 403	6 242	4 161
MOYEUVRE-GRANDE	85 562	88 382	2 820	1 692	1 128
MOYEUVRE-PETITE	6 529	6 423	-106	-64	-42
PIERREVILLERS	18 544	22 625	4 081	2 449	1 632
ROMBAS	308 032	293 474	-14 558	-8 735	-5 823
RONCOURT	31 131	33 860	2 729	1 637	1 092
ROSSELANGE	27 752	34 041	6 289	3 773	2 516
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	423 058	430 413	7 355	4 413	2 942
VITRY-SUR-ORNE	60 364	58 433	-1 931	-1 159	-772
<b>TOTAL (Hors Zone)</b>	<b>3 338 212</b>	<b>2 746 683</b>	<b>-591 529</b>	<b>-354 917</b>	<b>-236 612</b>

**Délibération 2019-41 – RÉGULARISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉROGATOIRES  
D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2018 – ET DÉTERMINATION DU MONTANT  
PRÉVISIONNEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉROGATOIRES D'INVESTISSEMENT AU  
TITRE DE L'ANNEE 2019**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la régularisation du montant des attributions de compensation dérogatoires d'Investissement pour l'année 2018, conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Montant à rembourser en faveur des communes	Montant à percevoir en faveur de la CCPOM
Amnéville	19 545,80 €	
Clouange	10 000,00 €	
Moyeuvre-Grande	13,47 €	
Moyeuvre-Petite	- €	471,79 €
Rombas		12 160,29 €
Rosselange	47 049,27 €	
Vitry Sur Orne		14 204,80 €
<b>Total</b>	<b>76 608,54 €</b>	<b>26 836,88 €</b>

- Et DÉCIDE de fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation dérogatoires d'Investissement pour l'année 2019, comme détaillé ci-dessous :

COMMUNE	AC PREVISIONNELLE D'INVESTISSEMENT 2019
Amnéville	169 950,00 €
Clouange	- €
Moyeuivre-Grande	62 700,00 €
Moyeuivre-Petite	- €
Rombas	44 000,00 €
Rosselange	51 700,00 €
Vitry Sur Orne	132 000,00 €
<b>Total</b>	<b>460 350,00 €</b>

**Délibération 2019-42 – FONDS NATIONAL DE PÉREQUATION DES RESSOURCES  
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION 2019**

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2019, pour une répartition dérogatoire « libre » des contributions et attributions du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, selon le tableau suivant :

	Montant prélevé définitif	Montant reversé définitif	Solde définitif
Amnéville	-37 496	99 613	62 117
Bronvaux	-875	13 461	12 586
Clouange	-6 857	74 036	67 179
Marange-Silvange	-10 213	118 458	108 245
Montois-la-Montagne	-4 377	48 460	44 083
Moyeuivre-Grande	0	165 572	165 572
Moyeuivre-Petite	-584	13 461	12 877
Pierrevillers	-2 043	39 037	36 994
Rombas	0	209 994	209 994
Roncourt	-1 605	21 538	19 933
Rosselange	-4 085	72 690	68 605
Sainte-Marie-Aux-Chênes	-7 878	72 690	64 812
Vitry-Sur-Orne	-4 377	72 690	68 313
Sous-Total Communes	-80 390	1 021 700	941 310
EPCI	-65 507	324 415	258 908
<b>Total</b>	<b>-145 897</b>	<b>1 346 115</b>	<b>1 200 218</b>

**Délibération 2019-43 – BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2019, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
  - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : 21 714,00 €
  - o SECTION D'INVESTISSEMENT : 291 993,39 €

---

**Délibération 2019-44 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion de dissolution du Budget Annexe de l'Eau.

---

**Délibération 2019-45 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LIQUIDATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion de liquidation du Budget Annexe de l'Eau qui comporte l'ensemble des opérations de liquidation intégrées dans le budget principal de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

---

**Délibération 2019-46 – ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN**

Monsieur Marcel HALTER et Monsieur Vincent MATELIC, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Pays Messin.

---

**Communication des Décisions du Bureau Communautaire**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.

---

**Communication des Décisions du Président**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 28 Avril 2014.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

\*\*\*\*\*

**Fait à Rombas, le 12 juillet 2019**

**Le Président**



**Lionel FOURNIER**

